



Réf. : 2022-10-D-16-fr-1

Orig. : FR

Décisions du Conseil d'inspection mixte

Réunion des 11 et 12 octobre 2022 – Hybride

Approuvées par la voie de la Procédure écrite n°2022/57 le 25 novembre 2022¹

¹ Document réf: 2022-10-D-15

III. POINTS

III.B. RAPPORTS

1. Rapport de l'inspection d'établissement à l'École européenne de Mol du 16 au 20 mai 2022 (2022-06-D-14-en-1)

Le C.I.M approuve le rapport de l'inspection d'établissement à l'École européenne de Mol.

2. Rapport de l'inspection d'établissement à l'École européenne de Bruxelles II du 7 au 11 mars 2022 (2022-04-D-11-en-1)

Le C.I.M approuve le rapport de l'inspection d'établissement à l'École européenne de Bruxelles II.

3. Rapport de suivi de l'inspection d'établissement à l'École européenne de Luxembourg II du 2 au 6 mars 2020 (2022-09-D-69-en-1)

Le C.I.M approuve le rapport de suivi de l'inspection d'établissement à l'École européenne de Luxembourg II.

4. Résumé du troisième cycle des inspections d'établissements (PPT)

Le C.I.M approuve le résumé du troisième cycle des inspections d'établissements.

III.D. REGLES ET NORMES PEDAGOGIQUES

2. Procédure de validation des technologies d'assistance/de compensation pour l'évaluation dans les Ecoles européennes (2022-08-D-6-en-2)

Le Conseil d'inspection mixte approuve la procédure actuelle pour la proposition, l'analyse et la validation des technologies d'assistance (TA) avec entrée en vigueur immédiate. Il transmettra sa décision au C.P.M.

7. Évaluation des enseignants recrutés localement - Rapport de suivi du groupe de travail "Rôle et tâches des Inspecteurs" (2022-09-D-70-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte approuve la demande de mandat des deux Groupes de travail (RTI et Evaluation des CdC) pour mener cette analyse conjointement et inclure cette demande/mandat dans les priorités du Conseil.

III.F. AUTRES POINTS

2. Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes (2022-04-D-18-fr/en-2)

Sous réserve d'éventuels amendements ou ajouts, le C.I.M approuve le document.

3. Les inspecteurs qui quittent le système des Ecoles européennes (2022-07-D-26-en-2) :

- Nomination des responsables de matières**
- Remplacement dans les groupes de travail**
- Nouveaux Groupes de travail**

Ce document a été présenté lors des Conseils d'inspection des 10 et 11 octobre, suite auxquels des volontaires se sont fait connaître :

- Mme GRGEC reprendra la matière Economie et remplacera Mme IGLESIAS au sein du GT « Assurance Qualité » ;
- Mme VERMEIRE remplacera Mme COLEIRO au sein du GT « Assurance Qualité » ;
- Mme JURANOVA remplacera M. GIURUMESCU au sein du GT « Harmonised planning »
- Mme ARKLE prendra en charge le Cours complémentaire Russe Langue 5 ;
- Suite au départ de Mme COLEIRO, M. CASSAR reprendra les langues EN (L3 et L4) ;
- Concernant Intermath, Mme LACZYNSKA étant à présent exclusivement Inspectrice pour le cycle secondaire, les Inspecteurs responsables ont décidé d'intervertir leurs rôles : M. ROME devient Président et Mme LACZYNSKA Vice-Présidente ;
- Au niveau du GT « Rôles et tâches des Inspecteurs », M. COENEN s'est proposé pour le cycle secondaire et M. CILLIEN pour le cycle maternel/primaire.
- Mme TSILOGIANNI remplace Mme NIKA au sein du GT « Child protection ». Le poste pour le cycle secondaire reste à pourvoir.

Les Inspecteurs sont invités à se porter volontaires pour combler les postes vacants, notamment pour la géographie (matière du Baccalauréat) et au vu de la nécessité de la révision des lignes directrices pour les « voyages scolaires », deux Inspecteurs doivent se porter volontaires (un pour le cycle maternel/primaire, un pour le cycle secondaire).

Sous réserve de ces derniers ajouts, le C.I.M approuve le document. Il est à noter que, comme le permet la procédure, certaines des propositions ont été approuvées par la Présidence en suivi de la réunion.

4. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2021-2022) - Suivi au 30 juin 2022 (2021-07-D-31-en-5)

Sous réserve d'éventuels amendements ou ajouts, le C.I.M approuve le document, qui sera ensuite annexé au rapport conjoint de la Présidence croate 2021-2022.

5. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2022-2023) - planning à court et à long terme (2022-09-D-40-en-1)

Le C.I.M approuve le document, sous réserve des éventuels corrections ou ajouts communiqués par les Inspecteurs à l'Unité Développement pédagogique. Le GT « Assurance Qualité » collaborera avec l'Unité ICT pour régler les aspects techniques.

7. Planification des activités des Inspecteurs 2022 (2022-01-D-52-en/fr-2)

Le C.I.M approuve la planification des activités des Inspecteurs 2022, sous réserve du complément de données indispensables à la budgétisation et la planification jusque fin 2022.